

V.A.E.

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

MASTÈRE MANAGER DE PROJET

TITRE RNCP « MANAGER DE PROJET »

TITRE CERTIFIÉ DE NIVEAU 7, CODES NSF 312 ET 341, PARU AU JO DU 4 JANVIER 2019

DÉLIVRÉ PAR


FORMATIVES
- NETWORK -

L'Ecole des Sciences et Techniques Commerciales a été créée en 2002 par Yohan Taxil et Jacky Portal, ce dernier étant le responsable du Pôle Formation Ouverte A Distance (FOAD) qui a fait ses débuts en 2008. L'ESTC s'inscrit parmi les organismes de formation à distance les plus expérimentés de France, les chiffres sont sans équivoque : **100% de nos étudiants** sortants sont satisfaits et recommandent l'ESTC comme organisme de formation à distance (*résultats de l'enquête de satisfaction de décembre 2020*), et **100% de taux de réussite** sur la session d'octobre 2020 pour les validations des acquis de l'expérience.

L'équipe pédagogique

Tout le soutien nécessaire à votre progression vous sera apporté par l'ensemble de l'équipe pédagogique de l'ESTC qui se tient à votre disposition par email ou par téléphone au 04.91.62.15.84, toute l'année du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00.



Jacky Portal
Co-Directeur

j.portal@estc.fr
+33 (0)4.91.62.15.84



Brice Portal
Chef de Projet
Coordinateur FOAD

b.portal@estc.fr
+33 (0)4.91.62.15.84



Camille Morin
Conseillère en
Formation

c.morin@estc.fr
+33 (0)4.88.92.59.19

PARTENAIRES DE ESTC



PRÉSENTATION & OBJECTIFS

Consulter la fiche
RNCP



La V.A.E. “Manager de Projet” est destinée à des professionnels expérimentés souhaitant faire valoir leur expérience en gestion, management et stratégie d'entreprise par un Titre de Niveau 7 certifié par l'État, soit 5 années d'Études Supérieures après le BAC.

A l'issue de cette V.A.E., le titulaire de ce Titre de Niveau 7 sera reconnu comme étant capable de :

- Élaborer et mettre en place une stratégie,
- Établir un plan d'action,
- Coordonner et piloter un projet ou une activité,
- Manager des missions et une équipe,
- Développer des innovations dans le domaine d'expertise.

Les métiers visés :

- Gérant,
- Responsable de service,
- Directeur adjoint,
- Manager de projet,
- Chef de produit,
- Business developer.

PRÉREQUIS POUR L'ACCÈS À CETTE VAE

Cette VAE est accessible aux professionnels ayant acquis un diplôme et/ou de l'expérience professionnelle, dont au moins 1 année dans le domaine de la gestion, du management et de la stratégie d'entreprise.

Dans tous les cas, votre demande d'inscription sera étudiée lors de notre commission d'acceptation, et validée en fonction de votre profil et de vos expériences professionnelles. Nos conseillers formation se tiennent à votre disposition pour vous renseigner à ce sujet.



INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LA VAE

QU'EST-CE QUE LA VAE ?

La Validation des Acquis de l'Expérience (ou VAE) est un droit individuel instauré par la loi de modernisation sociale parue le 17 janvier 2002. Celle-ci s'adresse à toute personne salariée, non-salariée, demandeurs d'emploi et ce quels que soient les diplômes précédemment obtenus. Selon cette loi : « Toute personne engagée dans la vie active est en droit de faire valider les acquis de son expérience, notamment professionnelle, en vue de l'acquisition d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification ».

Tous les Titres proposés par l'ESTC dans le cadre de la VAE sont enregistrés au RNCP et certifiés par l'Etat de Niveau 6 ou de Niveau 7, soit entre 3 et 5 années d'Etudes Supérieures après le BAC.

QUELLE EST L'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE EXIGÉE POUR LA VAE ?

Votre expérience est une richesse : vous pouvez la valoriser ! La VAE est accessible à des professionnels ayant acquis une expérience professionnelle de 1 année minimum, pouvant aller jusqu'à 5 années selon le Titre RNCP visé, en tant que bénévole, salarié ou à son compte, en continu ou non, et dans le domaine que vous souhaitez présenter (management, marketing, commerce, gestion des entreprises, ressources humaines, ...).

Cette expérience doit être prouvée par des justificatifs et doit être jugée recevable par l'organisme certificateur qui délivre le Titre.



DISPONIBILITÉ DU COACH

Votre coach se tient à votre disposition par téléphone sur rendez-vous ou par e-mail.



SERAI-JE ACCOMPAGNÉ ?

Le dossier de validation appelé Livret VAE N°2 vise à démontrer que le candidat a acquis les compétences, les connaissances et les aptitudes requises pour obtenir la certification.

Il bénéficiera d'un accompagnement méthodologique personnalisé fourni par l'ESTC :

- ✓ Aide à l'identification et l'explication des compétences acquises et des faire développés autour des dynamiques de développement.
- ✓ Appui à la structuration et à la valorisation des compétences en vue de la présentation devant le Jury.

L'accompagnement prévoit du face à face et/ou des échanges téléphoniques entre l'accompagnateur et le candidat selon les modalités suivantes :

- ✓ **PRÉPARATION À L'ORAL** : En présentiel dans nos locaux et/ou à distance en web conférence.
- ✓ **ACCOMPAGNEMENT AU MONTAGE DU LIVRET VAE N°2** : Par email et/ou téléphone. En présentiel locaux et/ou à distance en web conférence.



savoir-

dans nos

COMMENT LE JURY PREND-IL SA DÉCISION ?

Le Jury est composé de professionnels. Il évalue sur la base du Livret VAE N°2 et des documents fournis la recevabilité de la demande du candidat. Le Livret VAE N°2 doit être déposé au moins un mois avant la tenue du Jury.

Le candidat présente oralement son parcours et répond aux questions des membres du Jury. Après l'entretien, le Jury délibère et décide d'attribuer tout ou partie de la certification.

- ✓ Dans le cas de la validation complète, le candidat reçoit le Titre pour lequel il a effectué la demande.
- ✓ Dans le cas d'une validation partielle, le Jury détermine les compétences complémentaires à acquérir. Le candidat dispose d'un délai de 5 ans pour se soumettre à un contrôle complémentaire des compétences, connaissances et aptitudes qu'il peut acquérir, soit par la formation, soit par un complément d'expérience professionnelle.



NOTRE PETIT PLUS... UN ACCÈS DE 12 MOIS À NOTRE PLATEFORME DE FORMATION E-CAMPUS BY ESTC

Pour vous apporter des compétences supplémentaires, nous vous offrons sur demande un accès aux modules spécifiquement sélectionnés pour nos candidats à la VAE valable 12 mois. De la formation aux outils bureautiques, en passant par le

développement personnel et la gestion du stress, histoire de se sentir en confiance le jour J.

Quelle que soit votre expérience, cette plateforme contiendra des modules de formation qui ne vous laisseront pas indifférents. Sans obligation de les suivre, vous pourrez les consulter avant ou après votre passage à la VAE.



LES GRANDES ÉTAPES DE LA VAE

ACCUEIL
Informations sur le déroulement de la VAE



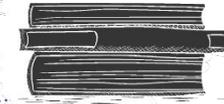
DOSSIER VAE N°1
Remise au candidat du dossier de pré-étude VAE N°1 en ligne



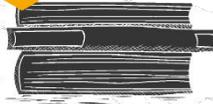
ETUDE
de la recevabilité de la candidature



DOSSIER VAE N°2
Remise au candidat du dossier VAE N°2



DÉPÔT
du dossier de validation VAE n°2



CONSTITUTION
du dossier et accompagnement individuel



PASSAGE
devant le Jury



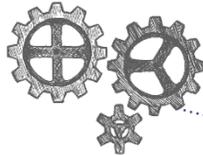
DÉCISION
du Jury



ATTRIBUTION
du diplôme ou Titre



ACQUISITION
complémentaire de compétences



VALIDATION PARTIELLE

VALIDATION TOTALE



FRAIS DE LA VAE

TITRES PROFESSIONNELS INSCRITS AU REGISTRE NATIONAL DE LA CERTIFICATION PROFESSIONNELLE



MANAGEMENT / COMMERCE / MARKETING / RESSOURCES
HUMAINES

PRIX PUBLIC : 2 790€

- ✓ Notre tarif comprend un accompagnement de 16 heures délivré par un expert VAE intervenant pour le compte de l'ESTC. Cet accompagnement peut s'effectuer en présentiel (dans nos locaux à Marseille) ou à distance (appels téléphoniques, visioconférences, e-mails).
- ✓ Prix sans accompagnement : 1 990€
- ✓ Validation partielle (rattrapage) : 250€

MODALITÉS DE RÈGLEMENT

PRISE EN CHARGE PERSONNELLE

Échelonnement jusqu'à cinq (5) mensualités.

MOBILISER VOTRE CPF



Un conseiller se tient à votre disposition pour vous apporter les renseignements nécessaires.

QUELLES SONT LES AIDES POSSIBLES AU FINANCEMENT ?

Vous êtes salarié : Vous pouvez demander une aide au financement total ou partiel de votre VAE dans le cadre du CPF (Compte Personnel de Formation) en utilisant vos droits acquis (150 heures maximum). Votre employeur, par le biais de votre service RH, peut financer votre VAE dans le cadre du plan de formation.

Vous êtes demandeur d'emploi : Veuillez-vous rapprocher du Pôle Emploi ou du Conseil Régional de votre région pour bénéficier d'une aide au financement. Certains dispositifs de financement des régions ont été mis en place et peuvent notamment se présenter sous la forme d'un chéquier VAE.

Vous êtes chef d'entreprise, de profession libérale ou indépendant : Il vous sera plus difficile de bénéficier d'une aide dans ce cas. Nous vous conseillons tout de même de vous rapprocher de l'organisme dont vous dépendez (FIFPL, AGEFICE).

Avantages Fiscaux : Dans tous les cas, au titre des frais réels, les salariés peuvent déduire les frais liés aux dépenses qu'ils supportent pour améliorer leur formation ainsi que les frais induits par la recherche d'emploi pour les chômeurs. Peuvent être déduits les frais d'études ou de formation pour obtenir un diplôme ou une qualification améliorant la situation professionnelle. La VAE vous permet également de bénéficier de ces avantages.



ESTC DIGITAL SCHOOL OF MANAGEMENT

Tél. (+33) 4.91.62.15.84

distanciel@estc.fr

www.distanciel.estc.fr